



La CGT reste résolument opposée à la fin des régimes spéciaux de retraite !

La CGT, 1ère organisation syndicale de la Banque de France, continue d'exprimer sa ferme opposition à la suppression des régimes spéciaux de retraite et réaffirme son engagement à protéger et à faire progresser les droits des personnels.

En plein cœur de l'été, le Gouvernement a concrétisé la fermeture des régimes spéciaux de retraite par 4 décrets parus au Journal Officiel : l'un d'entre eux concerne la Banque de France. Il met ainsi fin à des régimes pionniers conquis de très longue date par la mobilisation des salariés de ces secteurs.

Dès le 1er septembre, les nouveaux embauchés de la Banque de France, de la RATP, des Industries électrique et gazière et des clercs et employés de notaires seront donc recrutés au régime général.

L'impact économique de l'opération n'aura d'effet que d'ici une dizaine d'années et produira des économies de bouts de chandelles !

Après la parution des décrets, cette réforme reste donc injuste, injustifiée et brutale. Et si le Ministre du travail prétend qu'elle « contribue dans la durée à l'équilibre et à la justice de notre système par répartition », tout en préservant des départs avant l'âge légal pour les personnes en invalidité, en inaptitude ou bénéficiant d'un départ anticipé pour pénibilité, il oublie de rappeler que ces dernières devront toutes travailler 2 ans de plus, ce qui affectera inévitablement leur santé.

Quant à la suppression des régimes spéciaux, c'est clairement dans la volonté de casser les statuts des personnels concernés et de privatiser des entreprises autrefois publiques qu'elle s'inscrit. Elle tourne le dos à la reconnaissance de la spécificité des missions de ces secteurs, qui devraient rester ou être considérés comme des services publics. Elle réduit également l'attractivité de ces métiers de service public, comme à la SNCF qui a maintenant bien du mal à recruter.

De plus, et la CGT a maintes fois alerté sur le sujet, cette réforme fragilise le financement à venir de la retraite des agents recrutés avant le premier septembre. Un problème de soutenabilité risque en effet d'être rapidement constaté : un prétexte pour que la fameuse « clause du grand-père » devienne un droit qu'il faudra supprimer à terme à tous les agents en poste.

Les militants CGT, à la Banque de France comme ailleurs, continuent à œuvrer afin de préparer une rentrée sociale revendicative. L'été n'a pas fait passer la pilule de cette réforme dont toutes les travailleuses et tous les travailleurs vont pâtir, et une loi peut être abrogée !

Dès maintenant, la CGT exige que s'ouvrent des négociations et fera des propositions permettant

- **de maintenir le régime autonome de la Banque de France ;**
- **de reconnaître la pénibilité de certains métiers et de prévoir les départs anticipés associés,**
- **d'améliorer les déroulements de carrière, notamment pour les nouveaux recrutés dont la pension sera calculée sur la rémunération des 25 meilleures années au lieu des 6 derniers mois,**
- **de rattraper les pertes de salaire et de pension des dernières années et de corriger les écarts salariaux entre les femmes et les hommes.**

C'est déterminée et offensive que la CGT abordera l'agenda social de cette rentrée.